



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^o 2022-193 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2023, ses membres ont adopté le Règlement n^o 2022-193 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Compton;

QUE ce règlement a pour objet de régler la gestion des matières résiduelles et déterminer les exigences qui s'y rattachent afin de favoriser la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Coaticook ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 6^{ième} jour du mois de février 2023.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier